

# RAPPORT DE VOTE

2021

Juillet 2022



# TABLE DES MATIERES

1.	Périmètre de vote.....	4
2.	Répartition des votes suivant la classification AMF.....	4
3.	Principaux thèmes de refus dans les votes 2021 (suivant la classification AMF).....	5
4.	Catégorie « Autres sujets ESG » .....	6
5.	Evolution des votes depuis 2015.....	6
6.	Conflits d'intérêts.....	7
7.	Déroghations à la politique de vote.....	7
8.	Prêts et emprunts de titres.....	7
9.	Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés).....	8

# PREAMBULE

Conformément à l'article 321-133 du Règlement Général de l'AMF, Sienna Gestion (dénommée Malakoff Humanis Gestion d'Actifs avant le 18 mai 2022) prend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé ses droits de vote. Le présent rapport porte sur l'exercice, par Sienna Gestion, de ses droits de vote réalisés en 2021. Sienna Gestion exerce les droits de vote de ses fonds d'investissement et mandats de gestion depuis 2004.

Dans le cadre de sa politique de vote, Sienna Gestion a pour principe d'investir dans des sociétés respectueuses de ses actionnaires. La politique de vote s'inspire des meilleures pratiques de la place de Paris en termes de bonne gouvernance. Sienna Gestion suit principalement les "recommandations de l'Association Française de la Gestion financière" formulées dans le souci de respecter au mieux l'intérêt des actionnaires.

Les principes auxquels Sienna Gestion est particulièrement attentif sont :

- ✓ La représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...);
- ✓ La protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote);
- ✓ La juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).

## 1. Périmètre de vote

Le périmètre des votes correspond à l'ensemble des Assemblées Générales (AG) des sociétés françaises et étrangères pour lesquelles Sienna Gestion disposait de droits de vote au moment de ces assemblées. Le périmètre de la campagne 2021 est le nombre de sociétés détenues en portefeuille Actions au 31/12/2020 soit 390 AG. Lors de cette campagne 2021, nous avons voté lors de 298 AG, soit 76,41% du périmètre prédéfini en début d'année.

Depuis 2006, la société de gestion vote sur un périmètre France sans restriction spécifique, qui serait par exemple liée au nombre de titres ou au poids du capital détenu. Les contraintes techniques et de coûts pour voter aux assemblées générales, notamment tenues à l'étranger, ne nous permettent pas d'exercer systématiquement nos votes hors de France. Depuis 2010, la société de gestion a décidé d'étendre le vote aux sociétés dont le siège se situe hors de France.

Pour ces entreprises, ce sont les recommandations de vote de Proxinvest qui s'appliquent.

Les droits de vote ont été exercés conformément à la politique de vote en vigueur en 2021.

## 2. Répartition des votes suivant la classification AMF

Type de résolution	Approbation	Opposition	Abstention	Non voté	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	1023	46	0	0	1069
Conventions dites réglementées	146	78	0	0	224
Divers	1407	572	9	0	1988
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	491	772	0	0	1263
Nomination et révocation des organes sociaux	553	361	9	1	924
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	119	34	2	0	155
Décisions entraînant une modification des statuts	278	27	0	0	305
Nombre total de résolutions	<b>4017</b>	<b>1890</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>5928</b>

### 3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2021 (suivant la classification AMF)

Les principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de Sienna Gestion en 2021 sont :

- ✓ Renouvellement du mandat (pour des questions de limitation des mandats, parité, ...) ;
- ✓ Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription ;
- ✓ Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour le nouvel exercice ;
- ✓ Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés.

Le tableau suivant montre une répartition plus fine des catégories de résolutions en pourcentage de vote d'opposition.

Catégorie de résolutions	Part des votes d'opposition
Autorisations d'augmentation du capital sans DPS	27%
Rémunération des mandataires sociaux	22%
Nomination ou renouvellement au conseil	19%
Rachat de titres de capital	10%
Options et opérations réservées au personnel	7%
Conventions réglementées	4%
Autorisations d'augmentation du capital avec DPS	3%
Approbation des comptes, rapports, quitus	2%
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	2%
Décisions entraînant une modification des statuts	1%
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	1%
Résolutions diverses (extraordinaires et ordinaires)	1%
Affectation du résultat (dividende)	1%
Propositions externes	1%
Autres types de résolutions spécifiques	0%

## 4. Catégorie « Autres sujets ESG »

Cette catégorie regroupe les résolutions portant sur des enjeux ESG. Deux cas peuvent être distinguer : celui où la résolution est présentée par le Conseil d'Administration et celui où ce sont les actionnaires qui proposent cette résolution.

Sienna Gestion porte une attention particulière sur ces résolutions. Elles sont alors appréciées au cas par cas.

Autres sujets ESG	Nombre de résolutions
Approbation du rapport ESG	12
Say on climate	2

## 5. Evolution des votes depuis 2015

En 2021, Sienna Gestion a exercé les droits de vote lors de 298 Assemblées Générales contre 307 en 2020 et 211 en 2019.

Années	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Nombre votes d'opposition	% votes d'opposition
2015	140	117	23	2254	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%
2019	211	138	73	3658	919	25%
2020	307	232	75	6169	2033	33%
2021	298	194	104	5928	1890	32%

## 6. Conflits d'intérêts

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

## 7. Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote.

## 8. Prêts et emprunts de titres

La société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres pour ses fonds actions et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

## 9. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)

Sienna Gestion s'est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Entreprises	Type de résolution	Vote
TotalEnergies	Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Marie Idrac pour une durée de 3 ans.	Approbation
TotalEnergies	Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur général, pour le nouvel exercice.	Opposition
Engie	Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés	Approbation
Engie	Election en concurrence : Nomination de Steven Lambert comme administrateur représentant des salariés actionnaires pour une durée de 4 ans.	Opposition
Airbus	Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young pour une durée de 1 an.	Approbation
Airbus	Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration.	Opposition
Bolloré	Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 181 084 009 € pour l'exercice.	Opposition
Bolloré	Affectation du résultat : dividende de 0,06 € par action. Mis en paiement le 14 juin 2021.	Approbation

Conformément à l'article 321-134 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion met à disposition des porteurs des fonds qui en font la demande une information relative à l'exercice des droits de vote pour chaque AG, au travers un bilan des votes 2021 répertoriant tous les votes classés par thème, nom de l'émetteur et date de l'AG. En cas de besoin, nous pouvons fournir les explications du vote des différentes résolutions.

Le porteur devra justifier de la détention d'un fonds d'investissement de la société de gestion sur l'année 2021 et seules les résolutions concernant les fonds d'investissement détenus par le porteur lui seront communiquées.



#### SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z  
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)